

Collectif
des
Familles
de
Disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
DISPARUS المفقودون
DISPARUS المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VÉRITÉ ET JUSTICE

POUR LES DISPARU(E)S

EN ALGÉRIE

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 28 –Juillet/Septembre 2008

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2008 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
et de renvoyer votre bulletin au : Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie
148 rue du Faubourg Saint-Denis- 75010 Paris

RATIFIER LA CONVENTION MAINTENANT !

Dans le cadre de la campagne menée par la Coalition Internationale contre les Disparitions Forcées (ICAED) en faveur de la ratification de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (Ci-après la Convention), le CFDA a contribué à recueillir des signatures de la lettre appelant les Etats à signer et à ratifier la Convention. Cette lettre d'appel a été adressée aux gouvernements du monde entier et parmi eux le gouvernement algérien. Toujours dans le cadre de cette campagne pour la ratification de la Convention, le CFDA a tenu à marquer un autre évènement, la journée internationale à la mémoire des disparus.

JOURNEE INTERNATIONALE A LA MEMOIRE DES DISPARUS

Initiée par les familles de disparus d'Amérique du Sud, la journée internationale des disparus est célébrée le 30 août de chaque année, depuis 25 ans. Cette journée a vocation à informer l'opinion publique internationale sur la réalité du quotidien des familles de disparus et à faire connaître les actions menées par les associations pour mettre fin à la pratique des disparitions forcées. A Paris et à Alger, nos associations ont tenu cette année à se joindre aux autres associations de par le monde, en commémorant cette journée.

➤ CELEBRATION A PARIS

En partenariat avec la FEMED, l'ICAED, la FIDH, l'ACAT, Amnesty International France et la Ligue française des droits de l'Homme, le CFDA a imaginé une action peu ordinaire à caractère socio-culturel. Un bus-stand aménagé spécialement pour l'activité a stationné toute la journée, place de la Bastille à Paris. Dans le bus, une exposition photos des familles de disparus en Algérie, en Turquie et au Maroc était présentée au public. Le film « Y'a plus d'Amine » et des films marocains sur les années de plomb y étaient diffusés en boucle. Des lettres et des témoignages, ainsi qu'une

multitude de documentation sur les actions menées par les associations contre les disparitions forcées étaient mis à disposition du public. Un extrait de la pièce « La beauté de l'icône » a été présenté par la comédienne Frede.

Au cours de cette journée, les membres des associations organisatrices ont accueilli plusieurs dizaines de visiteurs et ont répondu aux nombreuses questions sur les disparitions forcées en Algérie et de par le monde. L'évènement a ainsi contribué avec succès à faire connaître la problématique des disparitions forcées, encore mal connue en France.

➤ CELEBRATION A ALGER

A Alger, les familles de disparu(e)s ont répondu nombreuses à l'appel lancé par Sos Disparu(e)s, qui a organisé un rassemblement sur la place du 1^{er} mai. Une centaine de familles ont brandi la photo de leur proche disparu et appelé à la ratification, par l'Etat algérien, de la Convention internationale contre les disparitions forcées. Elles ont réclamé que la Vérité sur le sort subi par leurs proches soit révélée.

Des membres de l'association B'Net Fatma Nsoumer étaient présents pour manifester leur soutien à la cause des proches de disparus.

Malgré le caractère pacifique de cette manifestation, les forces de l'ordre ont rapidement encerclé les familles, les contraignant à se replier sur le trottoir longeant la route et à se confondre avec les passants qui attendaient le bus. Malgré cela le rassemblement s'est tenu toute la matinée et l'évènement a été relayé par la presse locale et les ONG internationales des droits de l'Homme. Il s'est terminé par une réunion au bureau de Sos Disparu(e)s à Alger, au cours de laquelle il a été question de la nécessité de continuer à se mobiliser pour le respect des droits des proches de disparus.

Cette journée a également été l'occasion de sensibiliser aux enjeux de la ratification de la Convention internationale pour la protection

de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

TORTURE A LA PRISON D'EL HARRACH

Les autorités algériennes continuent de s'acharner sur la famille Mehalli. Disparu pendant 12 jours après avoir été arrêté en 2006, Abderrahmane Mehalli (fils de disparu) a ensuite été détenu à la prison de Serkadji jusqu'en décembre 2006 (cf. lettre d'information n°21). En juin 2008, il a été transféré à la prison d'El Harrach dans l'attente de la programmation de son procès.

Sa famille, qui peut désormais lui rendre visite, a été épouvantée par la vision d'Abderrahmane à son entrée au parloir le 14 juin dernier. Abderrahmane était ostensiblement marqué, tant physiquement que psychologiquement, par les mauvais traitements qui lui avaient été infligés. Il avait notamment une plaie à la tête et paraissait dans un état mental inquiétant. Il a confié à sa sœur que des agents du département du renseignement et de la sécurité (DRS) ont torturé un groupe de prisonniers de El Harrach, dont il faisait partie, ainsi que son beau frère, Mohamed Boucekkine, lui aussi disparu après avoir été arrêté en juin 2007 et emprisonné depuis.

Les détenus ont d'abord été entièrement déshabillés avant d'être torturés et abusés sexuellement. Ces actes dégradants durent depuis des mois a révélé Abderrahmane qui demeure, de surcroît, toujours en attente de son procès après bientôt deux ans de détention préventive.

➤ ACTIONS DU CFDA EN FAVEUR D'ABDERRAHMANE MEHALLI

Le CFDA a saisi le Rapporteur spécial contre la Torture et autres traitements cruels, dégradants ou inhumains afin qu'il demande aux autorités algériennes de mettre fin à cette situation. Une délégation de Sos Disparu(e)s s'est également rendue auprès de la délégation du Comité International de la Croix Rouge (CICR) à Alger pour exposer le cas d'Abderrahmane Mehalli. L'officier

de protection du CICR a assuré qu'il allait s'entretenir avec le détenu au cours d'une prochaine visite à la prison d'El Harrach.

INTIMIDATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Pour rappel, depuis le 17 mai 2008, Cherifa Kheddar, Présidente de Djazairouna, ne cesse de subir menaces et harcèlements de la part des autorités de la wilaya de Blida qui s'avèrent également être son employeur.

En rentrant d'une formation au Maroc, Cherifa Kheddar apprend qu'elle va être dégradée de ses fonctions de chef de service à la wilaya de Blida. Aujourd'hui la situation de Cherifa Kheddar s'aggrave encore. Un avis d'expulsion, daté du 18 août 2008, la somme de quitter l'appartement de fonction qu'elle occupe depuis 12 ans.

Par ailleurs, elle subit des intimidations de la part des autorités militaires de Blida qui lancent des rumeurs diffamatoires à son encontre. Cherifa kheddar fait désormais l'objet d'une enquête auprès de promoteurs immobiliers de Blida, des services de Sonelgaz et des services des eaux, aux fins de trouver d'éventuels documents en son nom qui prouveraient qu'elle aurait effectué des détournements de fonds.

Il semblerait que le Forum-atelier, organisé par le CFDA et Djazairouna dans les locaux de Djazairouna à Blida en avril 2008, ait déplu aux autorités algériennes et tout laisse à penser que ce harcèlement y est en partie lié.

UN DETENU PRIVE DE L'ASSISTANCE D'UN AVOCAT

Entre les mains des autorités militaires algériennes depuis plus d'un an, Mohamed Rahmouni n'a toujours pas pu bénéficier de l'assistance d'un avocat. En effet, le 27 août 2008, Me Sidhoum s'est rendu pour la 4^{ème} fois à la prison militaire de Blida pour rendre visite à son client. Contrairement aux fois précédentes (Cf. lettre n°28), le Président du tribunal militaire avait laissé une note à l'attention de Me Sidhoum refusant

catégoriquement qu'il se constitue comme avocat de Mohamed Rahmouni.

Le président du tribunal militaire fonde son interdiction sur l'article 18 du Code de justice militaire qui dispose : « [...] *dans les affaires relatives aux infractions spéciales [...], le défenseur choisi par l'inculpé ne peut assister, défendre ou représenter ce dernier, tant au cours de l'instruction qu'à l'audience, que s'il y a été autorisé par le Président du tribunal militaire permanent saisi ; dans le cas contraire, le défenseur est désigné par le président* ». Le Président du tribunal a ainsi refusé que Mohamed Rahmouni soit représenté par Me Sidhoum, sans donner de motif et sans préciser si un autre avocat pourrait l'assister.

Cette situation alarmante viole de manière caractérisée plusieurs dispositions et principes consacrés par le droit national algérien lui-même et par le droit international en général. En effet, tout individu, quelles que soient les infractions qu'il ait pu commettre, est présumé innocent jusqu'à qu'il soit reconnu coupable. Il a le droit d'être jugé équitablement, dans les plus brefs délais et d'être assisté par le défenseur de son choix (Article 139 et 151 de la Constitution algérienne- Article 14 § 2 et suivant du Pacte International sur les droits Civils et politiques)

Par ailleurs, détenu dans une prison militaire, passible de la peine de mort, d'après l'article 284 du code de justice, Mohamed Rahmouni est privé de son droit à bénéficier d'une justice impartiale.

➤ SAISINE DU GTDA ET DES RAPPORTEURS SPECIAUX

Le CFDA a donc immédiatement saisi le Groupe de travail sur la détention arbitraire (GTDA) de l'ONU estimant que la détention, sans assistance d'un avocat, depuis plus d'un an était contraire aux droits fondamentaux de Mohamed Rahmouni. Par ailleurs, considérant qu'un inculpé est libre d'être représenté par l'avocat de son choix, le CFDA a également saisi le rapporteur spécial

sur l'indépendance des juges et des magistrats.

En outre, aux vus des conditions de détention dans lesquelles Mohamed Rahmouni est incarcéré et le traitement qu'il a subi s'apparentant à une torture, le CFDA en a informé le rapporteur spécial contre la Torture mais aussi le Rapporteur spécial pour le respect des droits de l'Homme dans la lutte anti-terroriste.

Enfin, le CFDA a saisi la présidente de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) et le Président du Groupe de Travail contre la peine de mort.

61EME CONFERENCE DPI/ONG

La 61^{ème} conférence DPI/ONG (Département Public de l'Information des Nations Unies) organisée par l'ONU, l'UNESCO et le Ministère français des Affaires Etrangères s'est tenue à Paris du 3 au 5 septembre 2008 à Paris. Cette année, la conférence correspondait au 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH). Trois jours de débats et d'interventions étaient donc consacrés à cet instrument juridique représentant l'idéal à atteindre par toutes les nations dans le domaine des droits de l'Homme. Nassera Dutour, Porte parole du CFDA, a été invitée pour intervenir dans un panel consacré au rôle des défenseurs des droits de l'Homme et à la mise en place de meilleures pratiques destinées à faire respecter la DUDH. Ce panel composé de personnalités renommées était présidé par Luis Alfonso de Alba, représentant permanent du Mexique auprès de l'ONU et ancien Président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU.

La conférence est visible sur <http://www.un.org/webcast/dpingo/archive.asp?go=080903>

Qu'est ce que la DUDH ?

La Déclaration universelle des droits de l'Homme a été adoptée le 10 décembre 1948. Au sortir de la Seconde Guerre Mondiale, les dirigeants du monde décidèrent de renforcer la Charte des Nations Unies par un texte garantissant les droits de toute personne en

tout lieu et de tout temps. Ce texte rédigé par Eleanor Roosevelt, René Cassin, Charles Malik, Peng Chung Chang et John Humphrey fut entériné le 10 décembre 1948 par la résolution 217 A(III) de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Il constitue aujourd'hui le fondement du droit international des droits de l'Homme et a inspiré nombre de traités, à commencer par le Pacte international sur les droits civils et politiques de 1966. Elle est également la première reconnaissance universelle du fait que les libertés et les droits fondamentaux sont inhérents à tout être humain, qu'ils sont inaliénables que nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits.

TOURNAGE D'UN DOCUMENTAIRE SUR LES 10 ANS D'ACTIVITE DU CFDA ET SOS DISPARU(E)S A ALGER

Le tournage d'un portrait documentaire sur l'histoire de la lutte des mères de disparus à travers le personnage de Nassera Dutour a eu lieu en partie à Alger au mois d'Aout. L'autre partie du tournage se fera à Paris.

A Alger, Nassera Dutour et le réalisateur ont interviewé plusieurs personnalités, dont Me Amine Sidhoum, avocat défenseur des droits de l'Homme proche du CFDA et Me Farouk Ksentini, Président de la CNCCPDH.

Le documentaire devrait être présenté en mars 2009, à Barcelone. Le documentaire relate comment la disparition de leur proche à bouleverser la vie de ces algériens et algériennes qui se retrouvent au sein de l'association, comment la recherche de la vérité et la lutte contre les disparitions forcées est devenu leur vie. Le documentaire, donnant un visage humain et quotidien à la lutte contre les disparitions, a vocation à faire connaître et à sensibiliser l'opinion publique sur le phénomène des disparitions forcées en Algérie.

RASSEMBLEMENT NOCTURNE A ALGER :

Les membres du bureau de Sos Disparu(e)s ont entrepris une action hautement symbolique, devant la CNCPPDH, le 14

septembre dernier. Profitant des nuits du Ramadan et, spécialement de cette soirée (« l'ilte'nass »), les proches de disparus ont tenu à faire entendre leur voix au pouvoir algérien qui, de jour en jour, méprise davantage par son indifférence les milliers de familles qui réclament la Vérité.

Dès 21 heures, arborant fièrement le foulard de l'association, ces proches de disparu(e)s ont convergé vers le siège de la CNCPPDH. Vers 21h30, un fourgon et trois voitures se sont approchés des lieux. Policiers et gardes de la République ont tenté d'intimider les trois membres du Bureau de Sos Disparu(e)s. Ils ont procédé à un interrogatoire en règle afin de connaître les raisons de la manifestation. Les familles de disparu(e)s ont répondu que, à la recherche de la Vérité sur le sort de leurs proches, elles réclamaient un entretien avec le Président de la République et les plus hautes autorités du pays, afin d'évoquer le dossier des disparu(e)s.

Les policiers, insensibles à cette revendication ont préféré opposer une réponse toute administrative : que le rassemblement était interdit et ils devaient quitter les lieux sans délai sous peine d'être interpellés. Les membres de SOS Disparu(e)s ont alors exprimé leur indignation de voir leur droit ainsi brimé alors qu'ils se trouvaient devant le siège d'une Commission dédiée aux droits de l'Homme. Les familles de disparu(e)s ont ensuite été sommées de retirer leur foulard aux couleurs du CFDA et de SOS Disparus, ce qu'elles ont catégoriquement refusé. Grâce à cette ténacité, les membres de SOS Disparu(e)s ont poursuivi leur rassemblement jusqu'à 23h40.

FORMATION SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

SOS Disparus a été invité à participer à une formation organisée par le Centre International pour la justice transitionnelle, à Rabat au Maroc, ayant pour thème « La Justice Transitionnelle dans le monde arabe ». Dispensée en arabe, la formation permis aux participants de comprendre dans leur langue natale les enjeux de la justice transitionnelle

dans leurs pays respectifs. Le représentant de SOS Disparus ayant bénéficié de la formation s'est dit très impressionné par ce qu'il a découvert sur la justice transitionnelle et a pu transmettre ses nouveaux acquis aux autres membres de l'association en Algérie.

Brèves

Report du procès de Malik Medjnoun

Alors que toute l'Algérie attendait ce moment, le procès de Malik Medjnoun qui devait se tenir le 9 juillet a été reporté sine die. Sa famille et son avocat sont restés sans voix face à la décision de report du juge au motif que les témoins ne se sont pas présentés. Le CFDA a mené campagne afin que Malik Medjnoun, en prison depuis 9 ans sans jugement, puisse enfin bénéficier d'un procès équitable.

Manifestation à l'occasion de la fête nationale algérienne

Les familles de disparus se sont rassemblées sur la place du 1^{er} mai le samedi 5 juillet, jour du 46^{ème} anniversaire de l'indépendance algérienne. Les familles ont rappelé qu'elles s'étaient elles aussi battues pour l'indépendance qui devait leur conférer le droit à la dignité inhérent à la constitution de la République algérienne populaire et démocratique.

Le Forum social maghrébin les 25, 26 et 27 juillet 2008 à El Jadida au Maroc

Ce forum s'est déroulé sur trois jours et a accueilli plus de 2000 participants venus des 4 coins du Maghreb. En marge du forum social s'est tenue la réunion du bureau de la Coordination Maghrébine pour la défense des Droits de l'Homme (CMODH). Cette coordination rassemble diverses organisations. Nassera Dutour a eu l'occasion de rencontrer des partenaires potentiels pour de nouveaux projets de l'association, notamment l'organisation Alternative Canada.

La réconciliation nationale à l'ordre du jour à Bejaïa.

Fin juillet, une délégation de SOS Disparus a participé à une rencontre organisée par le Comité international du développement des peuples (CISP) et la Ligue Algérienne des Droits de l'Homme (LADH). Le thème principal de cette rencontre était celui des processus de réconciliation nationale suite à un conflit. Des intervenants de pays ayant connu un processus de réconciliation, comme le Maroc ou le Rwanda, ont présenté ces expériences et ont animé des tables rondes d'une vingtaine de personnes chacune. Les séminaristes étaient des membres de la société civile algérienne : des associations de jeunes, de défense des droits culturels et sociaux, de défense des droits de l'Homme. Les débats ont été vifs et animés, le public attentif et très intéressé.

Rencontres avec les représentants étrangers en Algérie

SOS Disparu, invité à la réception organisée à l'ambassade de France le 14 juillet, qui coïncidait avec le départ de l'Ambassadeur, Son Excellence Bernard Bajolet, a pu s'entretenir longuement avec lui et a également eu l'occasion de rencontrer le chargé des droits de l'Homme de l'ambassade. Le 21 juillet à l'occasion, cette fois, de la fête nationale de la Belgique et du départ de l'Ambassadeur Baudouin Van de Hulst, les membres de SOS Disparus ont pu rencontrer, entre autres, des membres de la délégation du CICR, et l'ambassadeur de Roumanie.

Par ailleurs, au mois de juillet, M. Ryan T. Campbell, chargé des affaires des droits de l'Homme de l'ambassade des Etats-Unis a rendu visite à Sos Disparus. La Présidente de SOS Disparus a dénoncé le chantage, conditionnant l'obtention des indemnités à celle préalable d'un jugement de décès, et a fait valoir que le droit à la Vérité et à la justice des familles de disparus n'était pas respecté. Ces informations serviront à la rédaction du rapport 2008 du département d'Etat américain sur la situation de droits de l'Homme en Algérie